

État, pouvoirs et contestations
dans les monarchies française et britannique
(vers 1640-vers 1780)





Comment se sont construites les deux plus puissantes monarchies d'Europe occidentale, la monarchie française et la monarchie britannique, entre le milieu du XVII^e siècle et la fin du siècle suivant ? quels étaient leurs fondements idéologiques ? qui étaient les principaux acteurs de ces systèmes politiques ? à quelles oppositions les souverains se heurtèrent-ils ? C'est à ces questions que ce volume tente de répondre.

Cet ouvrage fait partager les résultats des recherches les plus récentes dans le domaine de l'histoire politique. Il propose des mises au point historiographiques (le mystère de la Fronde ; les révoltes populaires sous Louis XIV ; les grandes figures du pouvoir et la contestation politique en Grande-Bretagne), des recherches originales sur des thèmes très neufs (la communication politique ; les soldats protestants dans l'armée française) et des réflexions sur des objets transversaux (l'idée de Révolution à travers le temps).

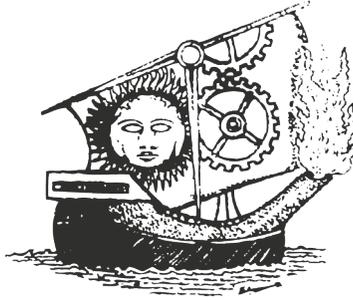
Les différences entre la Grande-Bretagne et la France sont anciennes : ce livre rappelle aussi que les systèmes politiques sont rarement immuables, et qu'ils doivent affronter régulièrement des formes variées d'opposition, parfois limitées, parfois généralisées et de temps en temps radicales.

Titre de ce PDF :
Papier timbré et Bonnets rouges : essai de bilan · Gauthier Aubert

ISBN de ce PDF :
979-10-231-3137-6

Vincent Laurensz van der Vinne (1629-1702),
Vanité avec un portrait de Charles I^{er}, huile sur panneau,
collection privée © Lawrence Steigrad Fine Arts,
New York/Bridgeman Images

ÉTAT, POUVOIRS ET CONTESTATIONS
DANS LES MONARCHIES FRANÇAISE ET BRITANNIQUE
(VERS 1640-VERS 1780)



Bulletin de l'Association des historiens modernistes
des universités françaises
dirigé par Nicolas Le Roux

DANS LA MÊME COLLECTION

- 39. *L'Environnement à l'époque moderne*
- 38. *Habitat et cadre de vie à l'époque moderne*
- 37. *La Péninsule Ibérique et le monde*
(1470-1640)
- 36. *Les Universités en Europe*
(1450-1814)
- 35. *Les Circulations internationales en Europe*
(1680-1780)
- 34. *L'Opinion publique en Europe*
(1600-1800)
- 33. *Turcs et turqueries*
(XVI^e-XVIII^e siècle)
- 32. *Les Affrontements religieux en Europe*
(1500-1650)

État, pouvoirs et contestations
dans les monarchies
française et britannique
(vers 1640-vers 1780)

Préface de Nicolas Le Roux

Ouvrage publié avec le concours de Sorbonne Université

Sorbonne Université Presses est un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Sorbonne Université Presses, 2020
ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0659-6

Maquette : 3D2S – mise en page : Atelier Christian MILLET
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN
Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33) (0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

PAPIER TIMBRÉ ET BONNETS ROUGES : ESSAI DE BILAN

Gauthier Aubert

Université de Nantes, EA Tempora 7468

Parmi les épisodes de contestation les plus connus de la France d'Ancien Régime figure la révolte dite du Papier timbré et des Bonnets rouges. Survenue en 1675, trois ans après le début de la guerre de Hollande (1672-1678), elle est typique de ces mouvements de contestation qui naissent lors des conflits en raison de la hausse de la pression fiscale et à ce titre peut servir, dans le cadre fixé pour les concours, à nourrir la réflexion sur les relations entre l'État et les sujets, autour de la question de la fiscalité. En outre, considérée comme le dernier sommet du massif rébellionnaire apparu dans les années 1630, la révolte du Papier timbré vient poser avec plus d'acuité que ses devancières la question de la répression et, partant, de la fin des grandes révoltes antifiscales¹.

L'INTÉGRATION A L'ÉTAT ROYAL COMME MOTEUR DE LA CONTESTATION

La question du moteur de la contestation revient à souligner combien la révolte dit quelque chose de l'intégration de pans entiers de la population à l'État royal. Ceci se mesure d'abord à la résurgence du cri « Vive le roi sans la gabelle », qui montre le maintien des espoirs placés dans le roi de justice qui ne peut accepter que son peuple souffre. En 1675, ce cri est entendu dans les rues de Bordeaux en mars ou dans celles de Guingamp en mai². Il ne semble pas nécessaire de revenir en détail sur le sens de ce

- 1 Qui disparaissent définitivement, du moins dans la forme inaugurée en 1548 par les Pitauds du Sud-Ouest, avec la révolte des Tard Avisés survenue en 1707 dans le Quercy, et qui fait figure de butte témoin.
- 2 Gauthier Aubert, *Les Révoltes du papier timbré (1675). Essai d'histoire événementielle*, Rennes, PUR, 2014.

slogan³. En revanche, il semble utile de relever qu'il s'agit non pas de la dernière, mais d'une des dernières fois qu'il est crié, semblant disparaître définitivement – sous bénéfice d'inventaire – après cette révolte avant de connaître une ultime résurgence pendant la guerre de Succession d'Espagne⁴. Or, le déclin et la disparition de ce vieux (?) cri a sans doute quelque chose à voir avec la mutation de la contestation antifiscale sous Louis XIV, marquée par la fin progressive des grandes révoltes et le repli vers des formes plus obscures de contestations, en particulier liées à la fraude⁵. De manière révélatrice, l'entendant dans le Quercy de 1707, un notable parle à son propos de « discours dignes de ces bandits⁶ », suggérant ainsi une absence de solidarité entre les notables locaux et les révoltés et la disqualification de ce mode de mobilisation aux yeux des élites. Vu des strates supérieures de la société, y compris locale, le révolté est désormais un brigand.

Par ailleurs, il est frappant de voir ici ou là exprimée en 1675 la revendication que le roi accorde les mêmes avantages que ceux obtenus par les Bordelais. En effet, à Bordeaux, fin mars, la révolte a été terrible et le parlement a cédé face à la rue, sage repli entériné par le roi. Louvois dit alors espérer que ce recul (tactique) ne se saura pas trop, mais cet espoir est vite déçu : la nouvelle de la reculade se répand et avec elle émerge la revendication d'obtenir la même défiscalisation que celle que les Bordelais viennent de conquérir les armes à la main. À Périgueux, un représentant du roi note ainsi que « les gens de pratique » font savoir dans les autres villes de la province « que tous les nouveaux édits sont cassés par arrest du parlement » de Bordeaux⁷ ; à Bergerac, l'intendant relève que « les habitants demandent hautement de jouir des mesmes

3 Yves-Marie Bercé, *Histoire des Croquants. Études des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève, Droz, 1974, t. II, p. 608-611.

4 D'après le fichier Jean Nicolas (Bibl. François Lebrun, Rennes 2/Tempora), il serait entendu une ultime fois en 1709 à Orthez.

5 Jean Nicolas, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Le Seuil, 2002.

6 François Cangardel, « Les Tard Avisés ou une révolte de paysans en Quercy en 1707 », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1887, p. 10.

7 Service historique de la Défense (SHD), A 1 440, fol. 66, lettre de Montaignu à Louvois, 18 mai 1675.

exemptions qu'on a accordé a ceux de Bordeaux⁸ » ; dans le Poitou, le gouverneur rapporte que « l'exemple de l'impunité de leurs voisins de Bordeaux et de Bretagne a persuadé [les habitants] qu'il n'y avoit qu'à s'opposer a l'exécution des derniers edits pour estre deschargé⁹ » ; dans Besançon récemment conquise, un notable affirme qu'il ne faut pas craindre de refuser de payer des subsides au roi « puisque Sa Majesté avoit meme la bonté de les conserver à Messieurs de Bordeaux qui s'etoient revoltés plusieurs fois¹⁰ ». La Bretagne n'est pas épargnée : à Nantes, le gouverneur de Molac relève que « l'amnistie donnée par le Roy pour ce qui s'est passé à Bordeaux [...] a fait icy murmurer¹¹ » ; à Rennes, ce qui inquiète le premier président du parlement est que l'arrêt bordelais ne soit connu¹². Tous ces indices plaident en faveur d'une révolte dont un des si n'est le moteur est d'obtenir les mêmes avantages/privilèges que les Bordelais, et attestent ce faisant d'une certaine intégration à l'État royal. Cette attente commune alimentée par une circulation rapide de l'information peut expliquer que le flux revendicatif ne se limite pas au terreau régional. De Bordeaux, elle gagne certes les campagnes du Sud-Ouest, mais aussi les différentes villes du royaume, entre lesquelles les nouvelles vont vite, enjambant les campagnes. La plupart du temps, la nouvelle ne débouche cependant pas sur une révolte en règle. Reste que l'affaire du Papier timbré présente un caractère national, qui supporte largement la comparaison avec ce qui est survenu quarante ans plus tôt, lors de ce qui fut pour Yves-Marie Bercé « la plus grande épidémie insurrectionnelle de l'Ancien Régime¹³ ». Il est d'ailleurs fort possible qu'en 1635, ce fut la surséance arrêtée par le parlement de Bordeaux qui fut la clef de la contagion.

8 BnF, Mélanges Colbert 171, fol. 235, lettre de Sève à Colbert, 24 avril 1675.

9 *Ibid.*, fol. 336, lettre du duc de la Vieuville à Colbert, 29 mai 1675 et SHD, A 1 440, fol. 619, lettre du même à Louvois, 29 mai 1675.

10 SHD, A 1 439, fol. 605, lettre du duc de Duras à Louvois, 23 avril 1675.

11 BnF, Clairambault, 796, fol. 35, lettre du marquis de Molac à Colbert, 11 avril 1675.

12 BnF, Mélanges Colbert 171, fol. 208, lettre de d'Argouges aux communautés bretonnes, 5 avril 1675.

13 Yves-Marie Bercé, *Histoire des Croquants*, op. cit., t. I, p. 296.

Un autre élément à verser au dossier est celui des fameux codes paysans du pays bigouden (et de lui seul)¹⁴. Ceux-ci se présentent sous deux formes complémentaires qui sont comme les deux faces du pouvoir au village, l'un tourné vers l'extérieur, l'autre vers l'intérieur. Certains sont en effet des requêtes au roi, qui pointent de manière précise des problèmes locaux et des revendications fiscales plus globales. Les autres – dont le plus connu est présenté à tort par les historiens comme un « cahier de doléances » – a l'allure d'un arrêt de règlement qui organise la vie locale, exprimant le rêve d'une société harmonieuse, écrit en attendant l'envoi (selon les versions) de députés au roi ou aux états de Bretagne perçus comme le lieu du dialogue fiscal. Il n'y a là rien de bien nouveau si l'on songe aux initiatives comparables des Croquants de la fin du xvi^e siècle ou des récents rouristes du Vivarais¹⁵. Jusqu'aux confins bretonnants du royaume, le roi restait le recours. La volonté d'aller le trouver, directement ou bien par l'intermédiaire de ses commissaires aux états, exprime aussi une défiance envers les élites locales, que l'on cherche à contourner en allant directement au pied du trône.

CIBLES ET ACTEURS

Cette évocation des codes paysans amène à revenir sur les cibles des émeutiers, ce qui peut sembler à première vue une question secondaire dans la mesure où la révolte est antifiscale. Or, la question de la dimension antifiscale se pose en particulier pour la partie bas-bretonne de la révolte, restée célèbre pour être celle des Bonnets rouges dont la nature antiséigneuriale est souvent mise en avant. Un examen précis des faits connus montre que, en Basse-Bretagne, l'enjeu fiscal, loin d'être le simple déclencheur d'une « guerre au château » menée par une société rurale soumise à la pression des rentiers, reste important tout au long des deux mois de révolte :

14 G. Aubert, *Les Révoltes du papier timbré*, *op. cit.*, p. 346-354.

15 *Ibid.*, p. 259-260; Gérard Sabatier, « De la révolte de Roure (1670) aux Masques armés », dans Jean Nicolas (dir.), *Mouvements populaires et conscience sociale, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Maloine, 1985, p. 130.

Les cibles des Bonnets rouges

| | Fiscales | Seigneuriales | Mixtes | Inconnues |
|-------------------------------------|----------|---------------|--------|-----------|
| Avant le 30 juin | 7 | 1 | 2 | 2 |
| À partir du 1 ^{er} juillet | 12 | 16 | 1 | 10 |
| Date inconnue | 1 | 1 à 5 | 0 | 4 |
| Total | 20 | 18 à 22 | 3 | 16 |

De plus, le mécanisme qui conduit des paysans à tourner les fourches vers le château ou le manoir doit être mis en relation avec le schéma courant qui veut qu'en cas de succès, une mobilisation enrichit son catalogue de revendications. Le passage d'une contestation contre la fiscalité royale à des cibles relevant du prélèvement local n'est pas sans rappeler, par exemple, le chemin qui a conduit, quelques semaines plus tôt, les Bordelais du refus de la seule taxe sur la vaisselle d'étain à celui de toute une série de taxes locales¹⁶. Aussi peut-on faire un parallèle entre les deux épisodes paroxystiques de cette révolte que sont les pillages de l'hôtel de Vivey à Bordeaux et du château de Kergoët près de Carhaix. Dans un cas, les émeutiers s'attaquent à la demeure d'un homme qui a tout du traître à la communauté civique : ancien frondeur rallié à l'État de finances dans lequel il prospère, mais aussi homme qui préconise d'augmenter les taxes à la consommation pour éponger les dettes de la ville. Dans l'autre cas, les révoltés prennent d'assaut la demeure d'un puissant seigneur réputé avoir fait construire son château par la corvée et qui, quelques années plus tôt, a failli être assassiné, sa maison menacée du feu dans le cadre d'un procès avec ses paysans mécontents. Dans les deux cas, la colère populaire frappe des gens avec qui il existe un contentieux préalable et qui sont accusés de s'enrichir sur le dos du peuple et de l'avoir trahi.

La mise en évidence de ces deux affaires conduit à poser la question cruciale de la participation des élites à la révolte. C'est là un point délicat, qui a en particulier retenu l'attention de Jean Nicolas¹⁷, qui montre un déclin progressif de la présence des notables avec ou à côté

16 Francis Loirette, *L'État et la région : l'Aquitaine au xviii^e siècle. Centralisation monarchique, politique régionale et tensions sociales*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, p. 283-310.

17 J. Nicolas, *La Rébellion française, op. cit.*

des révoltés. Mais le processus, indéniable au XVIII^e siècle, est-il déjà entamé en 1675 ? Lors de la révolte des Bonnets rouges se dégage un contentieux entre élites et peuples qui apparaît très vite avec le refus apparemment massif des élites locales d'accompagner le mouvement. C'est d'ailleurs sans doute d'abord pour cette raison que des paysans s'en prennent à des seigneurs : ceux-ci refusant de collaborer, ils apparaissent comme des traîtres. Et c'est dans un second temps qu'émergent contre eux les revendications liées aux exigences seigneuriales. Encore faut-il noter que seule une minorité de manoirs et châteaux a été visitée, pour autant que l'on puisse le savoir. La « guerre au château » a donc selon toute probabilité été ciblée, exactement comme en ville d'ailleurs¹⁸.

40

En 1675, la vraie nouveauté est donc peut-être à chercher dans les timidités des élites vis-à-vis de la révolte : alors qu'en 1662, lors de la révolte des Lustucrus, le chef identifié est un petit noble, et qu'il en va de même dans les années qui suivent avec la révolte des Invisibles de Chalosse et de celle du Roure en Vivarais, cette fois le seul meneur identifié est un petit notaire, Sébastien Le Balp. Il est tentant de voir là l'indice d'intégration croissante de la noblesse (y compris bretonne) à l'État royal, celle-ci comprenant qu'il y a plus à perdre qu'à gagner à frayer avec ces croquants, que la défense du clocher est moins importante que celle du lignage, que la solidarité horizontale avec les gens du pays compte moins que le devoir d'obéissance envers le roi. Du coup, la révolte se cherchant des cadres, les aurait plutôt trouvés dans la petite bourgeoisie, d'autant plus disponible à endosser ce rôle qu'elle était très mécontente de la politique de Colbert¹⁹. Mais on ne passe pas d'un coup d'un monde où des hobereaux se trouvent à la tête de paysans en colère à un autre où ceux-ci estiment que ces combats ne sont pas les leurs : en 1675, un obscur sieur du Quelennec est décapité à la fin de l'été, mais son rôle n'est pas connu. Ce n'est donc que progressivement que l'on entre dans le temps des « frondes populaires »²⁰.

18 William Beik, *Urban protest in Seventeenth Century: the culture of retribution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

19 G. Aubert, *Les Révoltes du papier timbré*, *op. cit.*, p. 47-48.

20 Y.-M. Bercé, *Histoire des Croquants*, *op. cit.*, t 1, p. 463. Sur le désengagement des élites, voir aussi Gauthier Aubert, « Élites et révoltes aux XVII^e et XVIII^e siècles : un

Reste que, en ville, la révolte met nettement aux premières loges une partie de la petite bourgeoisie en particulier robine, qui cherche des soutiens dans les strates plébéiennes tandis que les gens des parlements restent en retrait. C'est là aussi une question délicate dans la mesure où l'on sait que l'hostilité des magistrats à la fiscalité est un trait apparemment saillant de l'Ancien Régime politique, qui sous-tend le « procès de trois cents ans » qu'aurait identifié en 1774 le chancelier Maupeou²¹. Pour ce qui est de la crise de 1675, l'idée d'une collusion entre magistrature et émeutiers semble accréditée par le fait que les deux parlements de Rennes et de Bordeaux ont été, à l'issue de la révolte, tous deux durablement « exilés » dans des petites villes inconfortables. Toutefois, il a été démontré de manière convaincante que la cour bordelaise, dont l'un des membres a été tué par les émeutiers, a été moins punie, à travers cette mesure, que la ville en son entier, coupable d'avoir été la première digue à céder et, aussi, d'avoir eu des siens habitants repérés en Hollande où ils auraient été demander de l'aide²². La cause du parlement de Rennes semble *a priori* plus difficile à défendre, sauf si l'on se souvient que les accusations de complicité avec l'émeute viennent principalement du gouverneur, le duc de Chaulnes, qui cherchait par-là à détourner les yeux du pouvoir royal de ses propres errements²³. Débarrassée de ce réquisitoire, la situation rennaise se rapproche de celle de Bordeaux. D'ailleurs, à Rennes comme à Bordeaux, le pouvoir royal s'est abstenu de punir des magistrats en particulier, comme il savait pourtant le faire. Ceci ne veut bien sûr pas dire que des magistrats n'ont pu, ici ou là, souffler sur les braises, mais que leurs actions furent discrètes, et qu'elles n'engagèrent en rien les cours de justice en tant qu'institutions.

Il faut aussi dire qu'un des arguments plaidant en faveur d'un engagement fort des robins dans la révolte a été de longue date fondée sur le constat que la taxe qui a été au cœur de la contestation a été celle

dossier clos ? », dans Laurent Coste et Sylvie Guillaume (dir.), *Élites et crises du xvi^e au xx^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 65-75.

21 Roland Mousnier, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, 1980, t. II, p. 560 sq.

22 Caroline Le Mao, *Parlement et parlementaires. Bordeaux au Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 146-147.

23 G. Aubert, *Les Révoltes du papier timbré*, op. cit., p. 318-331.

du papier timbré. Il faut pourtant rappeler que ni à Bordeaux ni en Bretagne, cet impôt n'a été à l'origine du conflit : à Bordeaux, on s'en est d'abord pris à la taxe sur la vaisselle d'étain ; à Rennes, à la mise en place du monopole sur le tabac de même qu'en basse Bretagne, où joue aussi la peur de l'instauration de la gabelle et d'une taxe sur les blés. C'est dire qu'au fond les premiers révoltés se sont recrutés dans des milieux modestes : à Bordeaux, les producteurs de vaisselle en étain (non sans lien avec une possible lutte opposant petits et gros producteurs) ; ailleurs, les populations modestes très attachées au tabac « dont ils ne pouvoient se passer²⁴ ». Un peu partout, c'est dans un second temps que le papier timbré est dénoncé, tendant à devenir l'impôt honni par excellence. Même les paysans bigoudens, que l'on aurait pu imaginer les moins concernés, le rejettent avec force, exprimant une forme d'indignation à voir fiscaliser un support qui tend à devenir important pour toute une série d'éléments du quotidien, du contrat d'apprentissage aux baux. Parce que l'État fiscalise ce papier dont il favorise l'usage, le timbre a pu être, plus que les autres taxes, le vecteur d'une certaine convergence avec les petits robins inquiets qui ont pu faire savoir que le surcoût retomberait sur leur clientèle. Pour tous, le papier est plus que jamais le symbole du pouvoir en même temps que le support d'un savoir écrit que beaucoup ne maîtrisent pas, surtout dans des régions bretonnantes. Au fond, la révolte du Papier timbré porte bien son nom, car renvoyant à l'accélération de la pénétration de la culture écrite, articulée au pouvoir politique pour ceux, nombreux, pour qui le papier n'était pas un support pour écrire des lettres à sa fille, mais le signe visible du monde qui vient.

MAINTENIR ET RÉTABLIR L'ORDRE

La question de la répression se pose d'emblée aux autorités, à telle enseigne que l'on peut considérer que l'avènement d'une révolte ne peut guère s'analyser sans évoquer les ratés du maintien de l'ordre,

²⁴ BnF, Mélanges Colbert 172, fol. 80, lettre de Chaulnes à Colbert, 13 juillet 1675.

non sans faire penser, dans le cas présent et toute proportion gardée, au mécanisme de mise à feu des guerres de Vendée²⁵.

Partie de Bordeaux, la révolte commence à gagner villes et campagnes du Sud-Ouest mais on n'assiste pas à un retour des Croquants : la cause en est que suite aux événements bordelais de la fin mars, Louvois a installé des troupes autour de la ville, tant pour prévenir un débarquement hollandais que pour éteindre toute étincelle qui surgirait dans l'arrière-pays. C'est d'ailleurs exactement ce qui s'est passé et partout le calme est revenu au cours du printemps²⁶. Mais cette rude politique a aussi été favorisée par une certaine modération fiscale de fait.

Il en va différemment en Bretagne où les troupes sont rares, à l'exception de Brest d'où elles ne sortent pas, semble-t-il de peur d'une attaque hollandaise, menace prise très au sérieux depuis le raid batave mené l'année précédente sur les côtes du golfe de Gascogne. Du coup, en Bretagne, la voie est globalement libre et la révolte peut s'étendre. Louvois, conscient du danger, a d'ailleurs dépêché dès début mai des troupes en Bretagne, mais elles arrivent trop tard : l'incendie a déjà pris avec d'autant plus de vigueur que l'on attend en vain d'obtenir les mêmes avantages que les Bordelais.

L'analyse du canal par lequel la révolte du Papier timbré a gagné les campagnes de Basse-Bretagne montre l'importance de ces paramètres. Dans la seconde quinzaine de mai, apprenant que la monarchie n'entend pas renoncer aux nouveautés fiscales, des habitants de Quimper, Châteaulin et Guingamp se révoltent. Mais alors que dans les deux premières, les autorités font profil bas, dans la troisième on pend pour l'exemple, manière de dire qu'il faudra payer. Et quand le marquis de la Coste, qui a ramené l'ordre à Guingamp, arrive à Châteaulin, c'est l'émeute, portée tant par le refus des taxes que par celui des châtiments, sachant que l'homme n'a pas avec lui d'armée pour le soutenir. Ainsi naît la révolte des Bonnets rouges, qui frappe les bureaux des taxes et les élites nobiliaires et ecclésiastiques qui refusent d'être solidaires. La différence avec le Sud-Ouest est patente : dans la région de Bordeaux,

25 Jean-Clément Martin, *La Vendée et la France, 1789-1799*, Paris, Le Seuil, 1987.

26 G. Aubert, *Les Révoltes du papier timbré, op. cit.*, p. 248 sq.

le calme revient en associant modération fiscale, présence militaire et châtements, tandis qu'en Bretagne, on châtie et on affirme la nécessité de payer l'impôt mais sans avoir de moyens de coercition.

Tout change donc quand est annoncée l'arrivée des troupes royales en nombre significatif. On a souvent mis en évidence dans le processus punitif la figure du duc de Chaulnes, présenté en bourreau des Bonnets rouges. À l'appui de la démonstration, est souvent citée cette phrase :

L'on a exécuté hier à Quimper l'un des plus séditieux de tous ces cantons, et les arbres commencent à se pencher, sur les grands chemins, du côté de Quimperlé, du poids qu'on leur donne²⁷.

44

Or, on oublie souvent de dire que cette lettre a été écrite le 21 août, à un moment où Chaulnes est encore à Port-Louis, et donc avant le début de sa campagne punitive. Le propos est éclairé par le reste du courrier, en général oublié :

Je reçois des soumissions des paroisses qui reconnaissent leurs fautes. Trois des plus mutines, avant de me demander pardon, ont porté leurs armes chez leurs seigneurs, mis leurs cloches à terre, et m'ont amené deux des plus criminels de leurs paroisses. Tous ces effets de leurs véritables repentirs et de leur soumission, joints aux assurances d'obéir aux ordres du roi et de payer tous les droits accoutumés, m'ont désarmé [...]. Toutes les paroisses amènent des prisonniers pour obtenir plus facilement leurs grâces²⁸.

En fait, il faut bien comprendre que l'on a fait savoir aux Bas-Bretons, qui l'apprennent par l'intermédiaire des élites locales, qu'il sera pardonné à ceux qui se soumettront promptement et que les châtements ne frapperont que ceux qui s'entêteront. Ainsi, on voit vers le 20 août les paysans de Bannalec suivre leur seigneur qui les conduit implorer du duc de Chaulnes le pardon, après avoir donné comme gage de leurs

27 François-Marie Luzel « Documents inédits relatifs à la révolte du papier timbré dans le Finistère en l'année 1675 », *CTHS*, 1892, p. 96, lettre de Chaulnes à Boiséon, 21 août 1675.

28 *Ibid.*

bonnes résolutions de descendre leurs cloches²⁹. Le 1^{er} septembre, la duchesse de Rohan, en tant que princesse de Léon, écrit aux habitants de Landerneau pour leur demander d'aller demander pardon au plus vite en se recommandant d'elle, afin d'éviter le logement des gens des guerres³⁰. Elle précise qu'il faut aussi, pour montrer leur bonne volonté, qu'ils procèdent au désarmement des faubourgs et promettent de dédommager le fermier dont la maison a été pillée. Et les Landernéens se chargent bientôt de mener des arrestations de mutins à la demande de Chaulnes.

Ce que révèlent ces indices est que, en vertu d'un processus qui a sans doute pu présenter une dimension épuratoire, les Bas-Bretons ont livré certains des leurs pour que tous les autres soient sauvés. Les notables, les modérés ou les simples opportunistes, plus ou moins inspirés par le clergé clamant la nécessaire soumission à César et le rejet des colères qui éloignent des chemins du Salut, comprenant que la Bretagne ne connaîtrait définitivement pas le sort enviable de Bordeaux, ont vu qu'il était sage de favoriser le rétablissement de l'ordre et qu'il valait mieux le faire soi-même que de laisser la troupe s'en charger. Il faut d'ailleurs préciser que ce mode de pacification a aussi été observé en 1670 dans le Vivarais, mais aussi cette même année 1675 dans le turbulent quartier Saint-Michel de Bordeaux, qui se désolidarise de l'ultime révolte contre le papier timbré, en août, en livrant un homme désigné – à tort ou à raison – comme coupable³¹.

Quel est le bilan de tout cela ? La question est presque partout sans enjeu dans la mesure où le nombre de personnes exécutées s'inscrit dans les normes du temps : un à Guingamp et à Nantes, deux à Bergerac, quatre à Bordeaux et sept à Rennes, ce dernier chiffre, assez remarquable, s'expliquant par la double volonté de Chaulnes de reprendre la main sur la milice bourgeoise et de se venger des humiliations que sa femme et lui

29 Abbé Peyron, « Pièces relatives à la révolte du papier timbré », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1894, p. LXII.

30 Jehan Bazin, « La révolte du papier timbré à Landerneau », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1967, p. 47-48.

31 G. Sabatier, « De la révolte de Roure (1670) aux Masques armés », art. cit., p. 142 ; G. Aubert, *Les Révoltes du papier timbré*, op. cit., p. 416.

ont subies. La question du nombre de victimes de la répression est plus délicate pour la Basse-Bretagne, où l'on parle volontiers de massacre. En fait, le dossier est mal documenté et on ne sait pas exactement à ce jour si c'est parce qu'il est vide ou parce que les archives ont disparu, James Collins pensant même qu'elles ont été sciemment détruites par ordre du roi³². À ce stade des recherches, c'est-à-dire en en l'état actuel des sources connues, l'historien doit donc reconnaître qu'il ne sait pas grand-chose de ce qui s'est passé. En effet, si l'on cherche à contourner les maigres renseignements glanés dans les archives de la répression – qui ne permettent d'identifier qu'une poignée d'exécutions – en allant du côté des sources narratives, force est de constater que celles-ci ne sont pas d'un usage aisé (voir le document en annexe). Certes, depuis Nantes, la marquise de Sévigné, bonne cliente des historiens, affirme que l'on ne prit pas de gants, mais on sait qu'il faut lire avec précaution ses affirmations³³. Son propos est cependant confirmé par ce que dit aussi une autre femme de la noblesse qui, basée à Guingamp, est à peine moins loin de l'action puisqu'elle affirme que la plupart des exécutions dont elle a connaissance se situent vers Quimper. La même remarque vaut pour le témoignage du Rennais Cormier de la Courneuve. Cependant, le père Maunoir, qui accompagna Chaulnes lors de l'opération de rétablissement de l'ordre, et le petit notaire rennais Toudoux nuancent, en indiquant que seuls les plus compromis ont été exécutés. Et finalement, l'individu le plus proche des supplices ne nous renseigne *a priori* pas vraiment : quand Quarré d'Aligny dit que les mutins pris ont été exécutés à Rennes, veut-il parler de ceux pris en chemin ou bien de ceux pris à Rennes ? Mais la première piste s'oppose tant aux témoignages cités plus haut indiquant que l'on a exécuté les Bonnets rouges en Basse-Bretagne même, qu'aux livres de raison rennais qui ne mentionnent que des exécutions de Rennais dans leur ville.

32 James B. Collins, *La Bretagne dans l'État royal. Classes sociales, États provinciaux et ordre public de l'Édit d'Union à la révolte des Bonnets rouges*, Rennes, PUR, 2006, p. 249-250.

33 Gauthier Aubert, « Dentelles et Bonnets rouges. Les révoltes du Papier timbré vues par la marquise de Sévigné », *XVII^e siècle*, 275, « Raconter les révoltes et révolutions dans l'Europe du dix-septième siècle », 2017/2, p. 285-298.

Le témoignage de Quarré vient donc plutôt renforcer l'idée d'un nombre de punitions limitées, et son propos permet de comprendre ce qui a pu se passer. Car à l'en croire, le corps expéditionnaire envoyé sur place n'a jamais pu rencontrer la moindre armée de Bonnets rouges. Or, on sait que le choc armé peut non seulement causer un grand nombre de victimes mais aussi permettre de faire de nombreux prisonniers³⁴. Les Bonnets rouges se dispersant au lieu de combattre, il devenait aussi difficile de s'emparer de rebelles qu'une dizaine d'années plus tôt dans la Chalosse des Invisibles³⁵. De plus, si on se souvient que le duc de Chaulnes, Louvois et Louis XIV redoutaient une jonction entre les rebelles bretons et les Hollandais, on peut arriver à la conclusion que l'intérêt des autorités n'était pas de faire un massacre. Dans ces espaces sous-militarisés et vulnérables – les citadelles vaubaniennes sont postérieures au conflit –, où l'on compte sur les populations en cas de débarquement ennemi, l'idée de reprendre le contrôle du territoire en faisant peur mais sans relancer l'incendie semble acceptable.

Cette révolte du Papier timbré est donc révélatrice à plus d'un titre. Elle témoigne en premier lieu de l'intégration croissante des sujets à l'État royal, perceptible de manière cependant différenciée selon que l'on privilégie l'approche géographique ou l'approche sociologique. Car si la moindre paroisse de ce pays d'États qu'est la Bretagne paraît avoir bien compris que le royaume constitue l'échelle clef du politique quand il s'agit de fiscalité, il n'en demeure pas moins que certains, plus nombreux à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale, ont mieux saisi que d'autres que la révolte ouverte et armée était un mode d'action dépassé et contre-productif. Car, au fond, le roi de France n'est pas « contre la gabelle ». Ceci dit, si, dès le commencement de l'affaire, les élites sociales ont plus ou moins conscience de cette mutation en cours,

34 Pierre Héliot, « La guerre dite des Lustucrus », *Revue du Nord*, 1935, p. 298-299; Y.-M. Bercé, *Histoire des Croquants*, op. cit., t. I, p. 426-427; G. Sabatier, « De la révolte de Roure (1670) aux Masques armés », art. cit., p. 140-142 et Maurice Boule et al., « Vivarais, 1670. La jacquerie du Roure », *Mémoires d'Ardeche*, 1999, p. 21-25.

35 Arnaud Communay, *Audijos : la gabelle en Gascogne*, Paris, Honoré Champion, 1893.

Madame de Sévigné

« Nos pauvres bas Bretons [...] s'attroupent quarante, cinquante par les champs, et dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent "mea culpa" : c'est le seul mot de français qu'ils sachent [...]. On ne laisse pas de pendre ces pauvres bas Bretons [...] »

Lettre du 24 septembre 1675, à sa fille, de Nantes, dans Madame de Sévigné, *Correspondance*, éd. Roger Duchêne, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. II, 1974, p. 109.

Sœur du marquis de Kernabat

« Les paysans ont été bien punis de leur rébellion. Ils sont presentement souples comme un gant. On en a pendu et roué une quantité en ce pays de Cornouailles particulièrement à Quimper-Corentin. »

Lettre du 24 septembre 1675, de Guingamp, cité par Hervé Le Goff dans *Les Riches Heures de Guingamp*, Guingamp, Éditions de la Plomée, 20014, p. 259.

Cormier de la Courneuve, fils de l'alloué de Rennes

« [Le duc de Chaulnes] a fait pendre et punir quantité de mutins révoltés, tant à Hennebont, Auray, Carhais qu'autres villes où il y avoit eu du desordre. »

Journal des événements, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1637.

Père Julien Maunoir

« J'admiray durant cette expédition, la clémence et la fermeté, la justice et la sagesse de M. le duc de Chaulnes : je compris que Dieu communiquoit le don de conseil à ceux qu'il

destinoit au commandement. Mais ce que j'admiray plus que tout le reste, fut la force de la grâce qui tira l'huile de la pierre, et la bonté infinie de Dieu qui tourna le malheur public au salut de plusieurs particuliers, le dernier supplice des plus séditeux ayant été pour eux un coup de predestination »

Mémoires du père Maunoir, publiés par Antoine Boschet, dans *Le Parfait Missionnaire, ou la Vie du R. P. Julien Maunoir, de la Compagnie de Jésus, missionnaire en Bretagne*, Paris, chez Jean Anisson, 1697, p. 365.

René Toudoux, notaire à Rennes

Le duc de Chaulnes arrive à Rennes en octobre « après avoir fait le long de sa route punir ceux qui avoient fait les temeraires ».

Journal des événements, publié par Floriane Machart, dans « Un certain regard sur Rennes au xvii^e siècle : vie de la cité et révolte urbaine, analyse du témoignage de René Toudoux », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 118, 2014, p. 224 (édition du ms 338 de la Bibliothèque de Rennes).

Pierre Quarré d'Aligny, officier envoyé en Bretagne

« Nous devons rencontrer les révoltés en un lieu sur le bord de la mer, nommé Penmarch [...]. Après avoir fait bien des camps et être arrivé à ce lieu où nous devons trouver, à ce qu'on disoit, les révoltés, on n'y trouva pas une âme. On reprit par l'autre côté de la mer par le milieu de la province et enfin on revint à Rennes où tous les mutins qu'on avait pris furent roués et pendus. »

Moi, Pierre Quarré, comte d'Aligny, mousquetaire du roi. Mémoires, éd. Odile Bordaz et Étienne de Plancard de Cussac, Paris, Librairie Vuibert, 2015.

ils sont rejoints, à l'heure de la répression, par une foule d'anonymes convaincus par l'arrivée des mousquetaires et des dragons, les discours sur le Salut, mais aussi par l'annonce que, désormais, le roi ne transigerait ni ne reculerait sur le front fiscal, ce qui forme la différence par rapport au temps des cardinaux-ministres³⁶. Ainsi la décennie 1670 marque-t-elle la fin du grand massif contestataire apparu lors de la guerre de Trente Ans et – le consentement fiscal restant au bas mot relatif – le prélude au redémarrage des petites rebellions contre les fermes à partir des années 1680³⁷, soit le passage d'un mode de contestation antifiscale à un autre.

36 Y.-M. Bercé, *Histoire des Croquants*, op. cit., t. II, p. 618-619, 680.

37 J. Nicolas, *La Rébellion française*, op. cit., p. 57.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| Préface | |
| Nicolas Le Roux..... | 7 |
| Nouvelles perspectives de recherche et d'interprétation concernant la Fronde | |
| Jean-Marie Constant..... | 11 |
| Papier timbré et Bonnets rouges : essai de bilan | |
| Gauthier Aubert..... | 35 |
| La révolution anglaise des années 1640 et les mutations de la communication politique | |
| Stéphane Haffemayer..... | 51 |
| Les échelles du politique à travers les biographies d'Algernon Sidney et de lord Bolingbroke | |
| Stéphane Jettot..... | 71 |
| Du <i>country party</i> au radicalisme (vers 1670-vers 1780) : | |
| Anatomie de la contestation politique en Grande-Bretagne | |
| Edmond Dziembowski..... | 93 |
| Les soldats protestants face à la révocation. L'armée royale à l'épreuve de l'édit de Fontainebleau (1685-vers 1760) | |
| Paul Vo-Ha..... | 113 |
| Mettre le monde par-dessus tête | |
| Pierre Serna..... | 135 |

